

En cas de conflit entre les présentes conditions générales ou particulières d'achat de l'acheteur, les présentes conditions générales de vente primeront. Sauf stipulation contraire ou particulière écrites, notamment celles pouvant figurer dans l'accuse de réception de commande, tous les produits de Cummins SPA sont vendus aux conditions suivantes.

1. OFFRE – COMMANDE

1.1 Les indications, descriptions et renseignements figurant sur les catalogues et tarifs sont donnés à titre purement indicatif et sans engagement.

1.2 Les commandes ne constituent un achat ferme qu'après l'envoi par Cummins SPA d'un accusé de réception de commande à l'acheteur accepté expressément ou tacitement par l'acheteur.

Modification de commande : toute modification de commande par l'acheteur doit faire l'objet d'une acceptation expresse et écrite de la part de Cummins Energie Algérie SPA.

2. LIVRAISON – DELAIS DE LIVRAISON

2.1 Cummins SPA est tenue à l'exécution des commandes sauf cas de force majeure ou de cause étrangère pouvant être imputée ou assimilée à la force majeure, ainsi que dans les cas suivants : accident aux machines de production, incendie, fait de prince, réquisition militaire, grève du personnel ou du personnel des fournisseurs, lock-out, chômage technique, manque ou pénurie de matières premières ou de matériel de transport, inondation ou toute autre difficulté de fabrication.

2.2 Cummins SPA s'efforcera d'expédier les produits, objet de la vente (ci-après désignés "Les Produits"), à la date indiquée à l'accusé de réception. Cette date est donnée de bonne foi et sans engagement et ne peut donner lieu à aucune pénalité ou dommages-intérêts en cas de retard même si des frais de transport supplémentaire en résultent.

2.3 L'acheteur devra prendre livraison des produits lorsqu'il aura été avisé de leur mise à sa disposition et il supportera tous les frais qui seraient le cas échéant occasionnés par un retard dans la prise de livraison.

3. RECEPTION – RISQUES – TRANSFERT DE PROPRIETE

3.1 En cas de perte, de dommages ou du retard, il incombera à l'acheteur de faire dans les délais légaux toutes réserves auprès des transporteurs. IL appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatées.

3.2 La réception des Produits par l'acheteur éteint toute réclamation et toute demande de remboursement contre Cummins SPA sauf réserves formulées par lettre recommandée avec avis de réception adressée à Cummins Energie Algérie SPA dans les trois jours de la réception des Produits constatée par le récépissé délivré au transporteur.

3.3 L'acheteur s'interdit de retourner les Produits sans le consentement écrit et préalable de Cummins SPA ou de son représentant habilité.

3.4 L'acheteur assume tous les risques relatifs aux produits à compter du moment où ils ont été mis à sa disposition à l'endroit indiqué par Cummins SPA. IL sera seul responsable des dommages pouvant résulter tant du transporteur que de la manutention et de l'usage des produits fournis par Cummins SPA.

3.5 Tant que le prix ne sera pas intégralement payé, les Produits resteront l'entière propriété de Cummins SPA, même s'ils ont été incorporés entre-temps dans un produit fabriqué par l'acheteur.

4. GARANTIE

4.1 En cas de vente, l'absence de contestation écrite, par l'acheteur, de l'accusé de réception de commande envoyé par Cummins SPA implique l'acceptation des conditions générales de ventes et des conditions de garantie du constructeur dites garanties Cummins qui sont spécifique à chaque type d'application du produit considéré.

En cas d'absence d'accusé de réception, la simple passation de commande implique l'acceptation des conditions générales de vente et des conditions de garantie du constructeur dites GARANTIE CUMMINS qui sont spécifique à chaque application du produit considéré.

A noter que les pièces ou sous ensemble reconditionnés sont garantis 6 mois pièces uniquement ; les moteurs reconditionnés sont garantis 6 mois suivant les conditions publiées dans le tarif public.

4.2 La garantie CUMMINS est limitée aux interventions techniques sur les produits et ne sera en aucun cas engagée pour les dommages indirects quels qu'ils soient (accidents corporel, location et coût d'un matériel de remplacement ou de substitution, perte d'exploitation directe ou indirecte, montant EJP, etc...).

4.3 Le vendeur ne peut être tenu responsable d'une mauvaise installation d'un produit par l'acheteur, qui peut obtenir la documentation adéquate auprès du vendeur.

Le fait que Cummins SPA ait été informé par l'acheteur de l'usage auquel ce dernier destine le produit ne saurait entraîner une extension de garantie pas plus que toutes les recommandations techniques ou non qu'elle pourrait être amenée à faire à l'acheteur.

4.4 La présente garantie ne se substitue pas à celle que tout acheteur non professionnel tient de la loi contre les conséquences des défauts ou vices cachés.

5. PRIX

5.1 Les Produits sont facturés aux prix du tarif en vigueur à la date de la commande.

5.2 Les prix de Produits sont "départ lieu de mise à la disposition de l'acheteur par Cummins SPA" sauf accords particuliers et écrits. L'acheteur s'engage donc, le cas échéant, rembourser à Cummins SPA les frais de transport et d'assurances des produits depuis le lieu de mise à disposition jusqu'au lieu de livraison.

6. CONDITIONS DE PAIEMENT

6.1 Le lieu de paiement est Alger et les lettres de changes tirées par Cummins SPA n'entraîneront pas dérogation à ce lieu de paiement.

6.2 Les conditions normales et habituelles de paiement appliquées à tout acheteur sont "paiement cash à réception des marchandises" dont tout le cas le prix facturé sera payable conformément aux stipulations de l'accusé de réception de commande. Le fait pour Cummins SPA d'avoir accepté des facilités de paiement à l'occasion de certaines ventes dans le passé n'implique aucun engagement de sa part pour les commandes ultérieures.

6.3 Toute somme non payée par l'acheteur à sa date d'exigibilité entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate de l'intégralité de la créance. Ladite créance portera intérêt, de plein droit et sans mise en demeure à un taux annuel égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

En cas de retard de paiement, Cummins SPA pourra suspendre toutes les commandes en cours.

6.4 Tous paiements anticipés ne donneront lieu à aucun escompte.

Les présentes clauses s'appliquent sans préjudice de l'application des clauses ci-après relatives à la résiliation et à la clause pénale.

7. RESILIATION

7-1 La vente est résiliée de plein droit par Cummins Energie Algérie SPA par simple lettre recommandée avec avis de réception sans préavis et sans qu'il soit besoin de mise en demeure ni de formalité judiciaire quelconque dans les cas suivants :

- a). Défaut de paiement du prix ou d'une seule fraction du prix à l'échéance convenue.
- b). Décès ou incapacité de l'acheteur, liquidation volontaire, cession de contrôle ou modification de la structure juridique de la société acheteuse pour quelque cause ce soit.
- c). Règlement judiciaire liquidation de biens, suspension provisoire des poursuites, mise sous séquestre ou autres mesures analogues visant l'acheteur ou la société acheteuse.

7-2 Cummins SPA pourra obtenir la restitution de la totalité des produits vendus sur simple ordonnance de référé rendue par le Président du Tribunal de SIDI M'HEMED, au quelle les parties attribuent compétence et ceci sans préjudice des dommages et intérêts.

8. CLAUSE PENALE

En cas de résiliation de plein droit par défaut de paiement, l'acheteur sera tenu de payer immédiatement à Cummins Energie Algérie SPA à titre de dommages-intérêts conventionnels une indemnité égale à 15% du prix initial des produits.

9. CESSION TRANSFERT

Les droits et obligations résultant de la présente vente ne peuvent être cédés ou transférés à un tiers par l'acheteur sans le consentement préalable et écrit de Cummins SPA fautes de quoi ceux-ci seront inopposables à la société Cummins Energie Algérie SPA.

10. PROPRIETE DES ETUDES

Cummins Energie Algérie SPA conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses études, plans et documents de toute nature qui ne peuvent être ni communiqués, ni reproduits, ni utilisés sans autorisation expresse et écrite.

11. LEGISLATION APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

11.1 La loi Algérienne est applicable au présent contrat

11-2 **En cas de contestation ou litige, attribution exclusive de juridiction, est faite au tribunal de D'Alger SIDI M'HEMED.**